

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué à la ville de Sceaux par le Félibrige

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Théophile Touny par Mme Axelle Poullier,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2024

Objet : Approbation de la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué à la ville de Sceaux par le Félibrige

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la politique menée par la ville de Sceaux de valorisation de la tradition félibréenne de Sceaux, de promotion de la langue et de la culture des pays d'Oc,

Considérant la candidature de la Ville au label « *Ciéuta mistralenco* », permettant de souligner l'engagement municipal dans ce domaine,

Considérant l'avis favorable du Félibrige pour accorder à la ville de Sceaux le label « *Ciéuta mistralenco* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE d'accepter la charte du label « *Ciéuta mistralenco* » attribué par le Félibrige.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

